



CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 23 Janvier 2026

Discours de Jocelyne GUERIN

AGENDA

Le Tour de France passera à Luzy le jeudi 16/07/2026 : caravane 13h45 ; course entre 15h30 et 15h45. Evènement à organiser avec les associations, les entreprises et les villages voisins.

22/01/2026 : Témoignage de Jocelyne GUERIN, Maire, interview du journaliste Nicolas BALU, France CULTURE, sur le Projet du Plan Alimentaire de Luzy , modèle de développement économique et social.

21/01/2026 : témoignage de Jocelyne GUERIN, Maire, sur la politique d'accueil et d'attractivité de Luzy et de son approche « concertation citoyenne » au sein du réseau « Massif Central », ville exemplaire.

Journal du Centre : article sur les remboursements de frais et de représentation de quelques Maires de la Nièvre, dont Luzy. A la Mairie de Luzy, aucune demande de remboursement de ces frais, la Maire déclarant que son indemnité sert à régler ses dépenses de déplacement et autres frais.

27/01/2026 : réunion de la commission finances sur le budget 2026

30/01/2026 : comité de pilotage sur le projet de cuisine centrale à Luzy avec tous les partenaires.

30/01/2026 : le Journal du Centre sera sur le marché de Luzy pour entendre les Luzycois sur leurs attentes et besoins en vue des élections municipales

31/01/2026 : portes ouvertes pour le lancement de l'activité Judo, au complexe sportif salle Dojo

03/02/2026 : comité de pilotage de lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCBLM

06/02/2026 : visite de l'EBE, dédiée à l'équipe municipale

24/02/2026 : opération « Tapas Un Job » dédiée aux Séniors avec la Fabrique Emploi et Territoires : rencontre entre les séniors demandeurs d'emploi et les entreprises, autour d'un film et d'un moment convivial.

28/02/2026 : Conseil Municipal, spécial Budget

VIE DE LA COMMUNE

Titularisation d'Olivier Boutoille

Campagne des entretiens professionnels au 1^{er} trimestre 2026.

VOIRIE

Rue de la Croix

Installation d'un réducteur de vitesse et d'un stop par les services techniques pour lutter contre la vitesse. A l'issue de cette phase expérimentale, un rendez-vous est programmé jeudi 29 janvier avec les riverains pour établir la nécessité ou non de maintenir cet aménagement

Travaux de voirie 2026

Travaux menés par la CCBLM. Budget : 81.000 €. Voiries concernées : route de l'Etang du Levant et route de Moragne et de la Bourse, vu l'urgence suite effondrement de la voirie, travaux prévus en 2 tranches 2026 et 2027

Travaux à mener avec le CD58 pour aménagement des routes départementales, entrées de ville : route d'Autun, route de Nevers et route de Saint-Honoré-les-Bains. Travail en cours avec les services du département. 1^{ère} réunion prévue le jeudi 5 février pour l'aménagement de trottoirs Route de Saint-Honoré.

BATIMENTS

Hôtel du Morvan

Plusieurs dysfonctionnements :

- Sur la terrasse du dernier étage : suite à des malfaçons. Reprise en cours par les services techniques de la mairie
- Sur le système de chauffage et de ventilation : des entreprises se sont déplacées pour identifier le problème et trouver des solutions.

Bistro du Moulin

Jury en cours pour rencontrer les porteurs de projets intéressés.

DIVERS

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Luzy a sollicité la commune pour pouvoir bénéficier d'une aide exceptionnelle. Rencontre avec Jean Louis Paponneau et l'équipe de médecins le 6 janvier. Plusieurs rencontres sont prévues, avec l'ARS, la Com Com, et un travail en cours pour savoir sur quelle base juridique il serait possible d'accorder une aide, pour respecter les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, consignées dans son dernier rapport .

Casino : négociation d'achat toujours en cours.

Réseau LoraWan et LoT' : outil permettant la transmission de données entre objets connectés : Luzy est intéressée pour piloter le réseau de chaleur, ses sous-stations et radiateurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LUZY

Arrondissement de

CHÂTEAU-CHINON

Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du Vendredi 23 Janvier 2026

* * * * *

L'an **deux mille vingt six**

Le : **vendredi 23 janvier à : 19 heures**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY, se sont réunis, salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 janvier 2026, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – GONIN Gilles – CHANDIOUX Florence - FAURE Olivier – DESCOURS Thierry - ANDRIOT Jean-Michel - BAUDRAND Georges - DELAVELLE Sylvie – BERGER Jean-Yves – CLOIX Bruno – GUYOLLOT Marc – RAMEAU Vincent – LAURENT Karine – NUSINK Floor

Secrétaire de séance : Florence CHANDIOUX

Absente excusée : Hélène BUIRON

Pouvoirs : - Vincent RAMEAU a donné procuration à Gilles Gonin
- Jean-François THEVENIAUD a donné procuration à Thierry Descours

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire fait part de la **décision du Maire** prise en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et de la délibération n°2022/017 du 16/02/2022 :

- Conclusion d'un bail locatif entre la commune et M. RUTHMANN / Mme RAKOWSKI – pour le logement communal « 20 route d'Autun » .

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

1 / Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier Conseil Municipal et après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

2 / Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 – Budget Principal Commune - Annule et Remplace la délibération n°2025/080 -

A la demande de la Préfecture, les modifications suivantes sont apportées à la délibération n°2025/080 prise lors du dernier conseil municipal :

- chapitres 21, 23 et 204 : répartition des montants
- suppression des RAR à hauteur de 40 000 € sur l'opération « Place du Champ de Foire ».

Chapitre	Compte	N° opératio n	Libellé opération	BP 2025	DM	Montant à prendre en compte	Crédits pourtant être ouverts
204 - Subventions d'équipement versées	20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations			28 508,00	0,00	28 508,00	7 127,00
			TOTAL - Chapitre 204	28 508,00	0,00	28 508,00	7 127,00
	212 - Agencements et aménagements de terrains	225	EBC ENTREPRISE A BUT D EMPLOI	30 000,00	0,00	30 000,00	7 500,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	219	MOULIN DE LUZY	1 080,00	0,00	1 560,00	390,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	151	ATELIERS MUNICIPAUX	4 000,00	0,00	4 000,00	1 000,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	222	ECOLE MATERNELLE	1 500,00	0,00	1 500,00	375,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	233	Tous en gare !	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	160	PISCINE	1 900,00	0,00	1 900,00	475,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	186	GYMNAZIE (Extension)	21 500,00	0,00	21 500,00	5 375,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	223	MARCHE COUVERT	0,00	13 000,00	13 000,00	3 250,00
	2131 - Constructions bâtiments publics	189	BATIMENTS TRAVAUX NEUFS	20 700,00	0,00	20 700,00	5 175,00
	2132 - Constructions bâtiments privés	203	ANCIENNE GENDARMERIE	1 550,00	0,00	1 550,00	387,50
	2132 - Constructions bâtiments privés	241	20 ROUTE D'AUTUN	0,00	52 300,00	52 300,00	13 075,00
	2132 - Constructions bâtiments privés	242	17 RUE LEDRU ROLLIN	0,00	2 000,00	2 000,00	500,00
21- Immobilisations corporelles	2132 - Constructions bâtiments privés	234	Réhabilitation Maison RAMON	3 000,00	0,00	3 000,00	750,00
	2132 - Constructions bâtiments privés	240	Petit Casino	70 000,00	-58 301,00	11 219,00	2 804,75
	2135 - Install. générales, agencements, aménag.	170	SALLE des FETES	0,00	26 335,00	26 335,00	6 583,75
	2138 - Autres constructions	225	EBC ENTREPRISE A BUT D EMPLOI	5 920,00	7 000,00	12 920,00	3 230,00
	2138 - Autres constructions	243	SILO AVENUE DU DOCTEUR DOLLE	0,00	1,00	1,00	0,25
	2151 - Réseaux de voirie	153	VOIRIE	231 000,00	0,00	231 000,00	57 750,00
	2152 - Installations de voirie	153	VOIRIE	6 200,00	0,00	6 200,00	1 550,00
	21538 - Autres réseaux			15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00
	2157 - Matériel et outillage technique	93	MATERIEL	15 100,00	0,00	15 100,00	3 775,00
	2181 - Installations générales, agencements et	238	Maison Jeunesse et Mobilité	5 000,00	0,00	5 000,00	1 250,00
	2183 - Matériel informatique	230	Luzy avec moi - Num. collégiens	6 000,00	0,00	6 000,00	1 500,00
	2184 - Matériel de bureau et mobilier	170	SALLE des FETES	9 000,00	0,00	9 000,00	2 250,00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	183	CINEMA	30 000,00	0,00	30 000,00	7 500,00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	93	MATERIEL	3 000,00	0,00	3 000,00	750,00
			TOTAL - Chapitre 21	483 480,00	42 335,00	525 785,00	131 446,25
23- Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours	244	31 RUE SAINT ANDRE	0,00	32 000,00	32 000,00	8 000,00
	231 - Immobilisations corporelles en cours	227	PLACE DU CHAMP DE FOIRE	756 000,00	-32 000,00	724 000,00	181 000,00
			TOTAL - Chapitre 23	756 000,00	0,00	756 000,00	181 000,00
			TOTAL	1 267 958,00	42 335,00	1 310 293,00	327 573,25

Les chapitres 204, 21 et 23 permettent d'ouvrir les crédits d'investissement de l'année 2026 pour un montant de 327 573,25 €, répartis de la manière suivante :

*Chapitre 204 : 7 127,00 €
Chapitre 21 : 131 446,25 €
Chapitre 23 : 189 000,00 €*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à modifier le tableau ci-dessus tel que proposé, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissements pour l'année 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et avant le vote du budget primitif 2026.

3 / Echange foncier – Parcelles C55-C56 et C58 -- Annule et Remplace la délibération n°2025 / 085

A la demande de Maître CHINCHOLE, la délibération n° 2025/085 prise lors du dernier conseil municipal doit être complétée : bien que l'échange foncier se fait sans soultre, la valeur du terrain doit être indiquée afin de procéder à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que l'échange foncier entre la parcelle C58 et les deux parcelles communales C55 et C56, s'opérerait sans soultre, pour une valeur de 12 000 euros, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune.

4 / Régularisation vente à l'euro symbolique du matériel et mobilier de l'Hôtel du Morvan dans le cadre du bail commercial Commune / SARL SRHM et signature du nouveau bail commercial - Annule et Remplace la délibération n°2025 / 086 -

A la demande de Maître CHINCHOLE, la délibération n°2025/086 doit être complétée : le montant du loyer proposé à la SARL SRHM doit être indiqué en HT ou en TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, indique que dans le cadre du nouveau bail proposé à la SARL SRHM, le montant du loyer est de 2000 € TTC / mensuel.

5 / Demande de subvention au titre de la convention C2R pour la phase 2 du Champ de Foire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

Les travaux de la phase 1 de la place du Champ de Foire consistant à réaménager l'espace public ont été engagés en 2025. La phase 2 de ce projet consiste à démolir l'actuel boulodrome, amiante et dans un état très dégradé, et à reconstruire en lieu et place, un bâtiment à destination des associations sportives.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée au 4^{ème} trimestre 2025 pour assister la commune dans la réalisation de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération a été mis à jour d'après :

- le coût du marché de travaux de démolition
- l'estimation de la reconstruction telle qu'établie par le maître d'œuvre en phase APD

	€ HT	
Dépenses	415 350,64 €	
Maîtrise d'œuvre	32 837,25 €	
Travaux	367 628,40 €	
Prestations diverses	14 884,99 €	
Recettes	415 350,64 €	100%
DETR 2025	153 779,40 €	37%
C2R	178 501,11 €	43%
Commune de Luzy	83 070,13 €	20%

La commune a signé avec la Région une convention dite « Centralités Rurales en Région » lui permettant de bénéficier d'une enveloppe de 500.000 € pour financer ses projets de revitalisation de centre-bourg. Après avoir appelé une partie de l'enveloppe pour la phase 1, il est proposé de solliciter une nouvelle fois cette enveloppe pour la phase 2 pour un montant de 178 501,11 €. Plusieurs réunions de travail avec la Région se sont tenues permettant de valider le principe d'un financement.

Considérant ces différents éléments, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de la convention « Centralités Rurales en Région » pour la phase 2 du Champ de Foire, selon le plan de financement ci-avant présenté et à signer tout document relatif à ce dossier.

6 / Avenant à la convention ORT (Opérations de Revitalisation du Territoire)

La convention cadre Petite Ville de demain pour les communes de Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert, a été signée le 24/02/2023. L'entrée en vigueur du programme était alors effective à compter de la signature de la convention et jusqu'en mars 2026.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, et conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31/12/2026, sur ces deux volets PVD et ORT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention PVD valant ORT et tout document relatif à ce dossier.

7 / Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la rénovation de la Maison Bosle

Madame le Maire expose,

En 2024, la commune de Luzy et l'EPF Doubs BFC ont signé une convention de portage afin de mettre fin à la vacance du bâtiment à usage mixte situé 14 rue Victor Hugo, dit « Maison Bosle ».

L'EPF a acquis le bien concerné le 9 janvier 2025, permettant ainsi à la commune d'engager une démarche proactive de recherche de porteurs de projets en vue de la requalification et de la valorisation de ce site.

Cette démarche a permis d'identifier un porteur de projet manifestant un intérêt pour l'implantation d'un laboratoire de métrologie, activité à forte valeur ajoutée dédiée au contrôle, à la mesure et à la calibration d'instruments de précision. Le projet, qui intègre également un volet formation, présente un intérêt pour le dynamisme économique local et le développement des compétences sur le territoire. Le porteur est également intéressé pour occuper le logement attenant qui jusque-là, n'avait pas trouvé preneur.

La réalisation de travaux de mise aux normes du bâtiment est toutefois nécessaire. Une estimation financière a donc été établie sur la base de devis réalisés par des entreprises du territoire. Sont notamment prévus la réfection de la toiture, la mise aux normes des installations électriques et de plomberie, la modification du système de chauffage ainsi que l'adaptation des cloisonnements intérieurs. Le coût des travaux s'établit à 94 817,64 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 pour financer une partie des travaux.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses			€ HT
Travaux			94 817,64 €
Recettes	Base subv.	Taux	€ HT
ETAT - DETR 2026	94 817,64 €	40%	37 927,06 €
Commune de Luzy	94 817,64 €	60%	56 890,58 €
Total			94 817,64 €

Considérant ces différents éléments, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer le dossier susdit au titre de la DETR 2026 selon le plan de financement mentionné ci-dessus et à signer tout document relatif à ce dossier.

La Secrétaire,
Florence CHANDIOUX

Le Maire,
Jocelyne GUÉRIN

